

Le Groupe Matmut prend de nouvelles mesures en faveur du pouvoir d'achat de ses collaborateurs, avec notamment le versement d'une prime de partage de la valeur de 900 €

En complément des mesures NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) 2022 déjà prises, le Groupe Matmut met en place des mesures de rentrée complémentaires, au titre de la protection du pouvoir d'achat. L'accord signé par 4 organisations syndicales représentatives prévoit notamment le versement d'une prime de partage de la valeur de 900 €¹ par collaborateur, ainsi qu'un plafond du forfait mobilité durable porté de 350 à 500 €.

La Direction du Groupe Matmut a réuni les 6 et 13 septembre les partenaires sociaux afin d'examiner les dispositifs votés au mois d'août au titre de la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et de la loi de finances rectificative 2022, sur le sujet de la protection du pouvoir d'achat.

Au terme des discussions, 4 organisations syndicales représentatives ont signé un accord d'entreprise : la CFE-CGC, la CFDT, la CFTC et la CGT.

Dans le cadre de cet accord, les mesures suivantes s'appliquent pour 2022, au bénéfice des 6 500 collaborateurs du Groupe Matmut :

- Versement d'une prime de partage de la valeur d'un montant de 900 €¹.
- Forfait mobilité durable, avec un plafond porté de 350 à 500 € par salarié (sous conditions).
- Augmentation de la Garantie Minimale de Rémunération Matmut.
- Recherche et déploiement d'une solution de co voiturage.

Ces nouvelles dispositions illustrent la réalité de l'engagement social du Groupe Matmut, dans un contexte d'inflation inédit, difficile pour de nombreux ménages. Elles sont complémentaires des mesures relatives aux NAO 2022 déjà adoptées, à savoir notamment :

- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) de 700 euros, versée à l'ensemble des collaborateurs.
- Effort global de 17 millions d'euros, avec une augmentation générale des salaires de 2,1% et des augmentations individuelles correspondant à 0,6% de la masse salariale totale.
- En 2022, un montant global d'intéressement et de participation, versé aux collaborateurs, de 19 millions d'euros, en augmentation de 13,8% par rapport à 2021.

A noter aussi que la participation annuelle employeur au Plan d'Épargne Retraite Entreprise Obligatoire (PEREO) était d'un montant global de 5 millions d'euros.

¹ Pour un équivalent temps plein et pour une année pleine sur les 12 derniers mois. Prime exonérée de cotisations sociales et d'impôts sur le revenu si rémunération annuelle < 3 SMIC. Prime soumise à CSG CRDS et impôts sur le revenu si rémunération annuelle > 3 SMIC.

« La protection du pouvoir d'achat de ses collaborateurs est une priorité pour le Groupe Matmut, dans une logique de symétrie des attentions, avec ce que l'entreprise met en place depuis plusieurs mois, vis-à-vis de ses sociétaires. Nous nous engageons concrètement avec les partenaires sociaux. Les nouvelles mesures adoptées à l'issue des négociations de septembre viennent compléter celles de mars dernier. Cela nous apparaît essentiel, dans le contexte qui est le nôtre, de décider de mesures au plus près de l'actualité » a commenté **Véronique Jolly, Directrice générale adjointe Ressources humaines et Relations sociales du Groupe Matmut.**

À propos du Groupe Matmut

Avec 4,1 millions de sociétaires et 7,8 millions de contrats d'assurance gérés, le Groupe Matmut est un acteur majeur sur le marché français de l'assurance. Il offre à tous – particuliers, professionnels, entreprises, associations – une gamme complète de produits d'assurance des personnes et des biens (auto, moto, bateau, habitation, responsabilités, protection de la famille, santé, protection juridique et assistance) et de services financiers et d'épargne (crédits auto, projet, assurance emprunteur, livret d'épargne, assurance vie...). Le Groupe Matmut compte aujourd'hui 6 500 collaborateurs. La SGAM Matmut a réalisé un chiffre d'affaires de 2,4 milliards d'euros en 2021. Plus d'informations sur presse.matmut.fr et matmut.fr

Contacts presse

Guillaume Buiron – 02 35 63 70 63 - buiron.guillaume@matmut.fr

Marion Falourd - 02 27 08 84 07 - falourd.marion@matmut.fr